L'IMPOSTEUR
DÉMASQUÉ,
OU
RÉPONSE
AU MÉMOIRE
INTITULÉ,
QUELLE EST L'ORIGINE
DES
ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Par M. LINGUET.

1788.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

RÉPONSE
AU MÉMOIRE INTITULÉ: QUELLE EST L'ORIGINE DES ÉTATS GÉNÉRAUX,
PAR M. LINGUET.

JUSQUES à quand durera le preſtige? Le voile de l'erreur eſt-il donc impénétrable aux traits de lumiere qui éclatent de toutes parts? L'eſprit de *deſpotiſme* fera-il encore long-temps des efforts!

Henri IV diſoit qu'il avoit deux Souverains, Dieu & la Loi. Ce héros, auſſi ſage qu'éclairé, auroit-il penſé que le *dix-huitieme* ſiecle verroit naître des doutes ſur la légitimité & l'étendue *des Loix de l'Etat*? Auroit-il pu prévoir que, ſous *un Roi qui l'a pris pour ſon modele, les Loix les plus ſacrées* recevroient des ſecouſſes de la part de ceux-là même qu'il auroit prépoſés pour les maintenir & les faire reſpecter?

Je vois cependant des téméraires s'efforcer de *les détruire*. Les moyens qu'ils emploient ne sont pas moins insidieux que violens. Ils ont fait impression sur l'aveugle crédulité *des Militaires*. Les préjugés diminuent difficilement, *lorsqu'ils sont soutenus par l'espoir d'un cordon bleu, ou de quelqu'autre récompense*. Il est d'un bon patriote de les dissiper, & de faire connoître les vrais principes.

Quoique le bon goût & le bon sens s'opposent à ce qu'on perde le temps à parodier un mauvais ouvrage, j'ai cru devoir parodier le commencement du vôtre. Je pourrois même le parodier en entier ; mais c'en est assez pour remplir le but que je me propose. Vous avez dit de grands mots ; j'en ai dit aussi. Qu'avons-nous prouvé ? Rien ; non, M. Linguet, rien. Je vous soutiens à mes périls & risques, que nos phrases ne prouvent pas mieux *l'esprit d'indépendance*, que ma parodie ne prouve l'esprit *de despotisme*.

Comme je n'écris que pour la vérité, ne craignez pas que je passe sous silence aucune des raisons que vous donnez pour prouver les prétendus *efforts que fait l'esprit d'indépendance* : je vous promets de les rapporter toutes ; & pour tenir ma promesse, je commence par vous accorder tout ce que vous dites du zele de Richelieu pour son maître, & de ses succès. Mais qu'a de commun ce qui s'est passé il y a un siecle & demi,

avec la révolution préſente ? Louis XVI eſt-il entouré comme Louis XIII, *de petits tyrans* qui faſſent la guerre à ſes ſujets & à lui-même ? Exiſte-t-il des factions, des conſpirations dans le Royaume ? Si vous connoiſſez quelque tyran, quelque, factieux dénoncez-le, au plutôt, votre devoir vous y oblige. Richelieu fit condamner de Thou à perdre la tête pour n'avoir pas déclaré la conſpiration de *Cinq-Mars*. De Thou voulut ſauver ſon ami ; mais vous qui n'avez pas d'amis, ni ne pouvez en avoir, vous êtes ſans prétexte pour cacher ce ſecret dangereux.

Si vous ne connoiſſez ni *tyran*, ni *factieux*, pourquoi calomniez-vous vos concitoyens en leur attribuant les mêmes fautes dont ſe rendirent coupables quelques individus qui n'exiſtent pas depuis plus de cent ans ? Richelieu, dites-vous, *affermit le Trône ébranlé*. Selon vous *l'autorité ſuprême reçoit* (aujourd'hui) *des ſecouſſes*. N'eſt-ce pas dire la même choſe en termes différens ? n'eſt-ce pas dire qu'aujourd'hui, comme ſous Louis XIII, *le Trône eſt ébranlé*, ou que ſous Louis XIII, comme aujourd'hui, *l'autorité ſuprême reçut des ſecouſſes* ?

Mais de qui l'autorité ſuprême reçoit-elle des ſecouſſes ? *De la part de ceux-là même*, ajoutez-vous, *que le Roi auroit prépoſés pour la maintenir & pour la faire reſpecter. Ces prépoſés* ſont ſans doute *nos Magiſtrats* ; c'eſt-à-dire, que vous

comparez les défenseurs actuels du peuple aux tyrans qui l'opprimoient sus Louis XIII. Ah ! qu'une telle comparaison est bien digne d'une ame aussi basse que la vôtre ! Au reste, elle n'a surpris personne. Connu depuis long-temps pour être par goût & par principe, ennemi des gens vertueux, on s'attendoit tous les jours à voir sortir de votre plume quelque libelle contre les Magistrats.

Combien de fois ai je ouï dire : « Comment » est-il possible que le nouveau système n'ait aucun prôneur, aucun défenseur ? Si le *délabrement de nos finances* empêche qu'on ne puisse » acheter plusieurs Ecrivains, il en est un au moins » qui, vu les circonstances, pourroit défendre » ce système *gratis* ; & cet Ecrivain est le sieur » *Linguet*.

» Quoiqu'il ait résolu de se faire payer d'avance depuis qu'il s'est plaint dans mille & un » écrits d'avoir été trompé, sa résolution n'est sûrement pas si générale, qu'il ne se soit réservé » d'y déroger dans quelques occasions. Eh ! quelle » occasion fût jamais plus favorable que celle qui » se présente ! On veut réduire les Français à » l'esclavage : est-il quelqu'un plus propre à prôner ce système que celui qui a toujours montré » les sentimens d'un esclave ? »

Pendant qu'on tenoit ce discours, on apprit par les papiers publics, qu'on vous appelloit de

Bruxelles à Paris, *exprès* pour jouer le rôle de *premier esclave* dans le *despotisme*, drame remis au théâtre avec des *augmentations*. On vous annonça dans les villes de province, du moins dans celle que j'habite, comme on y annonce un acteur *pensionnaire du Roi*. Vous avez enfin paru sur la scene, acteur consommé dans le genre bas & rampant que vous avez choisi. On vous a vu d'abord *débiter* les grands mots de *prestige*, *d'erreur*, *de voile*, *d'esprit d'indépendance &c. &c.* Ensuite, vous pressant les flancs, pour mieux exprimer la crainte où vous êtes que les Français ne conservent leur liberté, vous avez annoncé à l'Europe, au monde entier que *l'autorité suprême recevoit des secousses.*

Quelles sont ces sécousses, mon pauvre Monsieur Linguet ? Vous auriez dû les faire connoître, vous à qui il en coute si peu pour écrire, & à qui, tant vous êtes modeste, il en coûte encore moins de dire que vous écrivez avec la plus grande facilité. Un homme, qui, pour réclamer quelques louis d'un cliant qu'il a trahi, *a broché*, sans perdre halaine, une lettre qui fait perdre patience au lecteur le plus curieux d'anecdoctes, pouvoit bien ajouter quelques lignes, raporter quelques faits pour prouver que *l'autorité suprême reçoit des secousses.* Lorsque vous couriez après ces louis que vous n'avez pas pu attrapper, vous n'avez rien négligé pour persuader qu'ils vous appartenoient, ou, ce qui est égal, qu'ils vous étoient dûs.

Vous penſiez, avec raiſon, qu'on ne vous croiroit pas ſur parole. Mais ſur quoi vous flattez-vous qu'on vous croira plus facilement aujourd'hui? On peut avoir oublié vos écrits, mais on n'a pas oublié que vous êtes le calomniateur le plus effronté qui ait peut être jamais paru.

Ne vous effarouchez pas de cette épithète, vous la méritez à trop de titres. Qui eût oſé calomnier, comme vous l'avez fait, deux des plus grands bienfaiteurs de ce ſiecle, M. de Maurepas & M. de Vergennes? Et pourquoi les avez-vous calomniés ainſi? Parce qu'ils mépriſoient votre perſonne & vos ouvrages. Quel crime que de mépriſer le ſieur Linguet.... Si vous aviez reçu, de la part de la Juſtice, les ſecouſſes dont vous vous êtes rendu digne ſi ſouvent par les libelles que vous avez vendu vous-même, ou fait vendre en gros, en détail, & par ſouſcription, il y a long-temps que..... Mais je ne veux pas finir la phraſe, de peur de prédire la fin que vous prépare votre hardieſſe cynique.

Les *murmures* & les *clameurs que vous entendez*, *l'article auquel on n'a pas répondu*, *l'état de mort de la patrie* ne prouvent pas mieux les ſecouſſes données à l'autorité ſuprême, que ce que fit Richelieu pour ſon Maître. Ainſi vous me diſpenſerez, ou je me diſpenſerai moi-même de rien dire de plus ſur cet objet.

Avant que de quitter votre eſpece d'avant-pro-

pos, je dois relever quelques erreurs que j'aurois taxées plus énergiquement, sans le respect que vos vertus m'inspirent. « On s'est *efforcé*, dites-» vous d'exciter la sensibilité de la Nation entiere » sur le coup porté aux Magistrats du Parlement » de Paris ; & comme la conduite de ces MM. a » trouvé plus de *censeurs* que *d'apologistes*, qu'il » y a infiniment *plus de Français fideles à leur* » *Roi* qu'il n'y en a *d'attachés aux parlements*, » on s'est écrié qu'il se répandoit un esprit de » vertige sur toute la nation. »

Je me plais à croire avec vous qu'il y a infiniment plus de Français fideles à leur Roi, qu'il n'y en a d'attachés aux Parlemens. Si vous entendez les mots *fidélité* & *attachement* selon leur signification naturelle, la fidélité à son Souverain, est un devoir dont rien ne peut dispenser les Sujets. L'attachement pour les Parlemens ou pour qui que ce soit, est une affectation de l'ame, qui, comme on le dit de l'estime, de l'amitié & des autres affections, *ne se commande pas*. On peut donc, dans ce sens, n'être pas attaché aux Parlemens, l'avouer, même sans crainte ; pourvu qu'on les respecte, on est irréprochable.

Si vous donnez un autre sens aux mots *fidélité* & *attachement* ; si vous entendez, pour me servir en partie, de vos termes, que la *conduite du Gouvernement a trouvé plus d'apologistes que de censeurs*, & celle des Parlemens, plus de *censeurs que*

d'apologiſtes, je pourrois vous répondre par ce peu de mots : « un fou ne mérite pas qu'on s'arrête à » réfuter ſes extravagances. Mais je veux entrer dans quelques détails à cet égard, moins à cauſe de vous qu'à cauſe de moi-même ; je veux ſaiſir cette occaſion de témoigner ma fidélité à mon Roi & mon attachement aux Parlemens.

Quels ſont les *apologiſtes* de la conduite du Gouvernement ? ceux qui n'agiſſent que pour leur intérêt perſonnel ; c'eſt-à-dire, 1°. les auteurs du nouveau ſyſtême ; 2°. leurs agens, commis, ſecretaires &c. ; 3°. ceux qui tiennent au fiſc ; 4°. *quelques* militaires ; je dis *quelques*, parce qu'il en eſt pluſieurs qui ont ſacrifié auſſi publiquement que généreuſement l'intérêt à leur honneur & à leur devoir. Voilà, ſi je ne me trompe, tous les apologiſtes de la conduite du Gouvernement. Je ne vous compte pas, parce que, depuis qu'on vous connoît, vous êtes ſans conſéquence, pour ceux que vous défendez, comme vous l'êtes pour ceux que vous attaquez. Paſſons maintenant aux *cenſeurs* de la conduite du Gouvernement, c'eſt-à-dire, à ceux qui n'ont en vue que l'intérêt de ſa Majeſté & celui de la Nation.

Je vois d'abord le Clergé. Vous avez lu ſans doute ſes remontrances. Eh bien, qu'en dites-vous ? Mais, vous changez déjà de viſage ; vos yeux s'enflamment... Il eſt malheureux que vous ſoyez ſi bourru envers ceux qui ne penſent pas ; je n'oſe pas dire

dire, comme vous pensez vous-même, ce seroit trop hasarder, mais comme vous paroissez penser. Si vous étiez doux & honnête, ces remontrances auroient pu nous fournir matiere à quelques *petites saillies de gayeté*. Accablé de mes propres malheurs & de ceux qu'on prépare à ma patrie, je n'ai pas même *souri* depuis long-temps; & la premiere fois que l'occasion s'en présente, vous me l'enlevez, barbare que vous êtes!

Puisque vous me forcez à renoncer au plus léger amusement, même à toute occasion de me distraire, j'y renonce sans murmurer : c'est un nouveau sacrifice que j'ajoute à ceux que j'ai déjà faits : mais n'attendez pas que je renonce à toute espece de vengeance. Je vous parlerai, malgré vous, de ces remontrances, & si l'éloge qu'on en a fait n'est pas encore parvenu dans le cloaque infect où vous distillez votre poison, j'espere qu'il y parviendra un jour, par la précaution que je prendrai de le faire imprimer à la suite de tous les ouvrages qui paroîtront contre le nouveau système.

Ah! que vous allez souffrir, lorsque vous verrez combien le public a saisi & admiré l'art avec lequel le Rédacteur de ces Remontrances a su anéantir *la Cour pléniere*, même avant son existance. Il n'est personne aujourd'hui qui n'applique à cette malheureuse *Cour pléniere* le fameux sonet sur l'avorton qui commence ainsi;

Toi qui meurs avant que de naître.

En effet, quelles reſſources ne faut-il pas avoir dans l'eſprit, pour parvenir à diſſéquer un phantôme tel que la monſtreuſe *Cour pléniere* ! C'eſt cependant ce que le Rédacteur a fait avec le plus grand ſuccès ; & non ſeulement il l'a diſſéquée, mais encore, plein d'un courage que le patriotiſme ſeul peut donner, il a oſé en extraire tout le venin, & l'expoſer au grand jour pour le faire évaporer ; mais auſſi prudent qu'il eſt ingénieux, il a toujours eu le ſoin de mettre au côté du venin une antidote propre à en empêcher les dangereux effets. Il réſulte de cette diſſection que le corps & les membres de *l'ancienne Cour pléniere* (créée en 1788) devoit néceſſairement être gangrenés, car le venin ôté, elle s'eſt trouvée réduite à *rien*.

Pardon, M. Linguet, ſi j'ai autant inſiſté ſur les Remontrances du Clergé. Je ſens que j'ai dû vous déplaire, parce que je ſuis très-convaincu qu'on vous déplaît, lorſqu'on vous prouve que vous avez tort ; mais quelque deſir que j'aie d'acquérir les bonnes graces d'un Ecrivain, auſſi vrai & auſſi honnête que vous, d'un citoyen auſſi vertueux & auſſi zélé, je ne puis m'empêcher de vous dire que les Proteſtations & les Mémoires de la Nobleſſe ſont au moins auſſi énergiques que les Remontrances du Clergé : bien des perſonnes les trouvent même plus énergiques : mais ſans diſputer ſur le plus ou ſur le moins, il eſt d'une con-

séquence évidente, que puisque les Remontrances contiennent *la censure* la plus amere de la conduite du Gouvernement & *l'apologie* la plus flatteuse de *celle des parlemens*, les Protestations & les Mémoires de la Noblesse doivent au moins contenir une *censure* & une *apologie* semblables.

Voilà donc, de bon compte, les deux premiers corps de l'Etat (*le Clergé & la Noblesse*) qui *sont attachés aux parlemens*. Direz-vous qu'ils soutiennent le mauvais parti? Ils se moqueront de vous sans vous répondre, & ils feront bien. Occupés à combattre un hydre, ils ne doivent pas s'amuser à poursuivre un vil insecte qu'ils rencontrent sur leur passage: d'ailleurs, quand vous démontreriez qu'ils soutiennent le mauvais parti, *étant attachés aux parlemens*, ce seroit démontrer qu'ils *sont attachés aux parlemens*, & cette démonstration détruiroit ce que vous auriez avancé.

Dans quelle classe avez-vous donc trouvé les *apologistes du Gouvernement* & les *censeurs des parlemens*? Est-ce dans celle du peuple? Mais le peuple demande *hautement* ses Magistrats. Il a protesté & proteste tous les jours contre le nouveau système; il a scellé ses protestations de son sang. Ignorez-vous ces faits? Je ne peux le croire. Comment les interprêtez-vous? Je ne peux le concevoir. Mais ce que je peux moins concevoir, c'est que, connoissant les remontrances du Clergé,

les Protestations & les Remontrances de la Noblesse, la bravoure avec laquelle le peuple s'est présenté devant les Militaires qui ont consenti à se déshonnorer, en marchant contre leurs Concitoyens, vous ayez eu l'impudence d'écrire & de faire imprimer que la conduite des parlemens a trouvé plus de *censeurs* que *d'apologistes*.

Comment justifierez-vous l'imposture dont je viens de vous convaincre ? Je ne connois qu'un seul moyen, & je vous le propose par charité. Soutenez que les auteurs du nouveau système & leurs coopérateurs sont plus instruits & plus honnêtes gens que le Clergé, la Noblesse & le peuple. Soutenez que les agens du fisc savent mieux *calculer* les intérêts des Français que les Français eux-mêmes. Soutenez enfin que le *Général d'Agoult* a montré plus d'humanité & de courage, lorsqu'il assiégea le Palais, que n'en a montré dans l'Inde & en Europe M. de Boissieu, Lieutenant Colonel du régiment d'Austrasie. Prenez ensuite ce ton qui vous est si familier. Annoncez hardiment que, lorsque vous avez dit que les parlemens ont plus de *censeurs* que *d'apologistes*, vous n'aviez pas en vue le plus grand nombre des Français, mais seulement les Français qui ont ou doivent avoir le plus de poids par leurs lumieres & leurs vertus.

Je prévois, comme vous le prévoyez sans doute, qu'en employant le moyen que je viens de vous donner, vous ne serez pas à l'abri de toute

critique. Mais, croyez-moi, M. Linguet, il vaut mieux passer pour fou que pour imposteur.

A propos d'imposteur, permettez que je vous raconte un rêve que je fis hier, & qui me paroît intéressant dès qu'il vous regarde. M'étant endormi en lisant votre mémoire sur les Etats Généraux, il me sembla que j'étois dans un café & que j'avois sous les yeux plusieurs gazettes & journaux datés de différentes années de l'*hegire de Linguet*. Surpris de cette nouveauté je demandai à mon voisin ce que cela signifioit ? Voici sa réponse : *Linguet*, me dit-il, est pour l'histoire ce qu'est *Mahomet* pour la religion. Imposteurs l'un & l'autre, ils ont eu beaucoup de sectateurs. Et, comme les Mahométans datent toujours de *l'hégire de Mahomet*, c'est-à-dire, de sa fuite de la *Mecque*, lorsque les Magistrats voulurent le faire arrêter, de même les sectateurs de Linguet, ou, ce qui revient au même, les écrivains imposteurs datent de *l'hégire de Linguet*, c'est-à-dire, de sa fuite de Paris, lorsque la police le *faisoit chercher*. Je voulus faire une seconde question, mais je n'en eus pas le temps, on me reveilla, pour me remettre le *mémoire adressé au Roi, par la commission intermédiaire des Etats de Bretagne*.

Ah, que ce mémoire est beau, M. Linguet! Ne le lisez pas si vous voulez vivre encore quelque temps. Je vous prédis que, si vous êtes assez hardi pour en entreprendre la lecture, le

ſtyle ſeul de ce mémoire, ſans parler de ſon principal mérite, qui eſt la ſolidité, oui le ſtyle ſeul vous fera mourir de jalouſie & de dépit. Je vous connois, vous ne ſurvivrez pas à l'aveu que vous ſerez forcé de faire d'avoir trouvé, je ne dis pas un rival, mais un maître, eh, quel maître!..

Pour moi, qui me gloriſie, comme citoyen & comme Français, que la Patrie ait un tel défenſeur & un tel écrivain, je m'empare de ſon ouvrage immortel contre le deſpotiſme, & je l'ajoute, comme *apologie des parlemens*, aux Remontrances du Clergé, aux Mémoires de la Nobleſſe & aux Proteſtations du peuple. Profitant de la circonſtance, j'irai même plus loin, j'ajouterai à ces apologies celles qu'en ont fait toutes les Cours du royaume & *preſque* tous les Ecrivains. Faites bien attention à cette derniere apologie, elle eſt bien précieuſe pour les Magiſtrats. En effet, de tous les écrits qui ont paru depuis la révolution, il n'en eſt aucun qui ne ſoit en faveur des Parlemens, ſi on en excepte ceux de quelques Ecrivains obſcurs ou célebres par la flétriſſure que leur a imprimée l'opinion publique, tels que *vous*, & le ſieur Moreau, l'hiſtoriographe, & le *penſionné* hiſtoriographe o (zero) penſionné 22000 livres. Voyez l'apologie de la Cour pléniere.

Il vous ſied bien après cela, homme ſans honte & ſans pudeur, d'écrire dans la Capitale & de répandre dans les provinces qu'on *s'eſt efforcé* d'exci-

ter la sensibilité de la Nation entiere sur le coup porté aux Magistrats du Parlement de Paris, tandis que tout démontre que jamais sensibilité ne fut plus naturelle. Il vous sied bien, homme vil & méprisable, après avoir éprouvé l'indulgence de votre Patrie, même dans les peines qu'elle vous a infligées, de profiter de ses malheurs pour y revenir & l'outrager.

Mais une ame pétrie du limon de l'esclavage, si on peut parler ainsi, est-elle faite pour sentir l'énergie & la sensibilité de l'ame des Français ? Une ame dénuée de toutes les vertus, peut-elle soupçonner que les Français ayent été naturellement reconnoissans envers leurs défenseurs, envers leurs Magistrats ? Non, non ce n'est pas possible. Un tel phénomene seroit plus surprenant que la révolution présente.

Enfin, M. Linguet, vous demandez « si ce » n'est pas un *esprit* d'indépendence & de revol- » te, un *esprit* ennemi de l'autorité & de la su- » bordination, un *esprit* républicain qui feroit dé- » sirer une convocation générale des Etats, afin » d'y semer la division & de tendre un piege à la » fidélité des sujets. »

Convenez que, quoique vous ayez beaucoup *d'esprit*, cette tirade vous a couté bien de la peine pour distinguer avec tant de précision les différens *esprits* que vous citez. Il est facheux que ce soit peine perdue. Indigne d'être né Français,

vous ignorez quel est l'*esprit* de la Nation, du moins vous n'en parlez pas dans votre riche nomenclature. Après avoir témoigné vos craintes sur le piege qu'on pourroit tendre à la fidélité des Français, en demandant l'assemblée des Etats, vous ajoutez, « on n'a que trop réussi à l'égard même » de ceux qui, par les motifs les plus puissans, » devoient montrer du zele pour leur Souverain. » On a fait illusion à leur *esprit*, on n'a pas sans » doute *corrompu leur cœur*; & la *vérité présen-* » *tée, en dissipant les nuages de la prévention*, » ne peut manquer de les ramener *au devoir*.

» C'est pour ceux qui cherchent à connoître » cette vérité précieuse que je vais (moi Linguet) » traiter succintement & avec exactitude le » point d'histoire realtif aux Etats Généraux; » 1°. j'examinerai (c'est toujours vous qui par- » lez, Monsieur Linguet) quelle est l'origine » des Etats Généraux.

» 2°. Je prouverai par des faits historiques, » que l'autorité de nos Rois est indépendante des » Etats Généraux.

» 3°. Je retracerai les pernicieux effets qui ont » souvent résulté des Etats Généraux ».

Citoyen respectable, Médecin des esprits *déjà séduits*, préservatif (1) des cœurs qui ne sont pas encore *corrompus*, Apôtre de la *vérité*, zephir bienfaisant *qui dissipez les nuages de la préven-*

(1) Le mot préservatif est adjectif & substantif.

tion,

tion, précepteur charitable des Français, qui cherchez à les *ramener au devoir*, permettez que sans me laisser éblouir par tant de titres fastueux, je vous fasse la question suivante.

Ne seriez-vous pas suscité *par quelques Grecs*, pour jouer un rôle à peu près semblable à celui que le *fourbe Sinon joua auprès des Troyens*? Vous avez promis de présenter la vérité en *examinant*, en *prouvant* & en *retraçant*; mais eussiez-vous bien *examiné*, bien *prouvé*, bien *retracé*, je ne vois qu'une seule conséquence à tirer du traité EXACT que vous avez fait, & cette vérité est que les Etats-Généraux sont au moins inutiles, 1°. parce que leur origine est incertaine; 2°. parce que l'autorité Royale en est indépendante; 3°. parce qu'il en est résulté des pernicieux effets.

Si vous n'avez pas de vérité plus *précieuse* à nous présenter, je dirai, à quelques changemens près, ce que Laocoon dit aux Troyens, « ô mes » concitoyens, ne perdez pas la raison! croyez-» vous que les ennemis soient éloignés? ou que » les Grecs soient assez généreux pour faire des » présens exempts d'artifices? Est-ce là connoître » Linguet? *Sic notus Ulisses*? Soyez certains que » les ennemis sont cachés. Ils attendent, sans » espoir peut-être, & je me plais à les croire, » mais ils attendent à tout hasard l'effet qu'aura » produit sur vous la harangue du moderne *Si-*

» *non.* Si vous vous laiſſez ſéduire par cet impoſ-
» teur, ſi vous craignez *les pernicieux effets des*
» *Etats-Généraux*, ſi vous renoncez à en deman-
» der la convocation, les ennemis ſortiront *de*
» *l'iſle de Tenedos*, ils ſe répandront dans nos
» villes tenant le fer d'une main, tenant de
» l'autre les Edits *du timbre*, *de l'impôt territo-*
» *rial*, &c. &c. &c..... De graces évitez le
» danger, il en eſt temps encore. On cherche
» à vous tromper, on vous tend un piege, *ali-*
» *quis latet error*, François, n'ajoutez pas foi
» aux *vérités précieuſes* de Linguet, *equo ne*
» *dite teucri*; quoiqu'il en ſoit, je crains les
» Grecs, même lorſqu'ils font des préſens, *quid-*
» *quid id eſt timeo Danaos & dona ferentes* ».

Mais il me ſemble entendre mes concitoyens m'impoſer ſilence, en me reprochant l'excès de mon zele. Il me ſemble les entendre me dire: pouvez-vous avoir aſſez d'égoïſme pour croire qu'il y ait un ſeul *vrai* Français qui n'ait pas apperçu auſſi-tôt que vous le piege groſſier tendu par le ſieur Linguet? Eſt-il un ſeul *vrai* Français à qui cet Ecrivain n'ait pas inſpiré autant de méfiance que de mépris? Eſt-il enfin un ſeul *vrai* Francais à qui la vérité la plus frappante ne parût pas ſuſpecte, ſi elle ſortoit de la plume ſouillée de cet Ecrivain? Mais, dans cette circonſtance, votre égoïſme eſt d'autant plus déplacé, qu'il n'eſt perſonne, pas même parmi les

agens du fisc, qui ne voient au premier coup d'œil, combien le point d'histoire traité *avec exactitude* par le sieur Linguet, est étranger à la vérité *précieuse* qu'il a promis de *présenter*. 1°. Le sieur Linguet a examiné quelle est l'origine des Etats Généraux. Nous Français, nous n'avons besoin de rien examiner pour lui demander ce que fait l'origine à la chose.

2°. Il a prouvé, *ou dû prouver* que l'autorité de nos Rois est indépendante des Etats-Généraux; mais cette preuve est plus qu'inutile. Quel est le Français assez extravagant, pour croire que l'autorité de nos Rois est dépendante des Etats-Généraux, si on entend, comme on doit l'entendre, *l'autorité légitime*?

3°. Il a retracé ou dû retracer les pernicieux effets qui ont souvent résulté des Etats-Généraux; mais en admettant ces pernicieux effets, ils sont plus que compensés par les bons effets qui ont *très-souvent* résulté des Etats-Généraux.

Eh bien, M. Linguet, comment trouvez-vous cette boutade de mes concitoyens? Pour moi je la trouve délicieuse. Il est vrai que nos rôles étoient différens, vous vouliez jouer celui de Sinon; mais pris dans votre propre piege, on vous a fait jouer malgré vous, celui de Géronte, & vous savez que le pauvre Géronte reçoit les coups de bâton..... Je suis au désespoir, M. Linguet, de ces coups de bâton que je vous ai

donnés. . . . . Pardonnez-moi ces malheureux coups de bâton. . . . . Enfin, pardonnez-moi ceux que je pourrois vous donner. . . . . Encore en revenant sur le point d'histoire que vous avez traité *avec exactitude*.

Il m'a semblé que les Français vous avoient répondu très-sechement que l'origine ne faisoit rien à la chose, & rien n'est plus vrai. Lorsqu'on a voulu nous persuader qu'on alloit rétablir la *Cour pléniere*, on n'a certainement pas pensé qu'il fût nécessaire d'en fixer l'origine. Il y a même plus, c'est que les Restaurateurs de cette Cour ignoroient non seulement son origine, mais encore ce qu'elle étoit autre-fois. Ils l'ignoreroient, même aujourd'hui, si l'ingénieuse *apologie de la Cour pléniere*, qui a paru sous le nom de M. l'abbé Velin, ne les avoit pas instruits sur ce point d'histoire.

Je vous répéterai donc avec les Français : Que fait l'origine à la chose ? Et j'ajouterai : que fait aux Etats-Généraux l'*amphigouri* que vous avez donné sur leur origine ? A quelle époque la fixez-vous ? Est-ce au regne de Nabucodonosor ? Est-ce à celui de Clovis ? Est-ce au quatorzieme siecle ? Je ne suis pas difficile. Toutes ces époques me sont bonnes, pourvû que vous conveniez que nous sommes fondés à en demander la convocation. Voyez si vous voulez nous disputer un droit que le Roi lui-même a déclaré plusieurs fois nous ap-

partenir ? Je vous donne du temps pour vous décider. Mais, en attendant, je vais continuer à m'exercer sur votre point d'histoire.

Oui, M. Linguet, je crois avec tous les Français que l'autorité de nos Rois est indépendante des Etats-Généraux : mais je parle toujours de l'autorité légitime. Aussi n'est-ce pas pour diminuer cette autorité que la Nation insiste autant sur la convocation des Etats. Quel est le député qui oseroit proposer à l'assemblée d'ôter au Roi le droit de faire la paix, la guerre, les traités, les alliances ? le droit de nommer aux offices, aux charges, aux emplois ; le droit de faire grace aux coupables ; le droit d'être le dépositaire des impôts payés par ses sujets. &c. &c.

On a beaucoup écrit depuis la révolution ; mais connoissez-vous quelque écrit authentique qui ait attaqué les drois que je viens de citer ? Venons au fait. Le Roi a ses droits, le Peuple a les siens ; les droits du Roi sont sacrés, ceux du Peuple ne le sont pas moins. Ce n'est pas ainsi que parleroit un courtisan, mais c'est ainsi que doit parler la vérité.

Or, si les droits du peuple sont sacrés, croyez, & croyez très-fermement que les Députés des Etats-Généraux auront bien des demandes à former, sans attenter en rien à l'autorité de nos Rois.

Contesteriez-vous qu'ils n'ayent le droit de

demander qu'on faſſe des Loix, 1°. touchant les lettres de cachet; 2°. touchant les impôts; 3° touchant les Miniſtres déprédateurs, ou coupables de quelqu'autre crime que ce ſoit, &c., &c.

La liberté & l'honneur ſont les biens les plus chers aux Français, ils ſont indépendans de l'autorité Royale, & l'autorité Royale ſe félicite avec raiſon de ne pouvoir pas en diſpoſer. On convient tous les jours de ces vérités, & cependant tous les jours l'honneur (1) & la liberté ſont ôtés à pluſieurs citoyens. Quelle eſt donc cet énigme monſtrueuſe? On en cherche le mot en vain depuis bien des années. Dès qu'on n'a pas pu le trouver, on doit préſumer que cette eſpece de miracle ne peut s'opérer que par les Etats-Généraux aſſemblés. C'eſt à eux ſans doute qu'il eſt réſervé de trouver ce mot ſi intéreſſant pour la nation; on ne s'eſt que trop joué d'elle juſqu'ici, il eſt temps que ce jeu céſſe. Chaque peuple policé à ſes Loix; il ſuit de-là que chaque Souverain ne peut regner que par les Loix de ſon empire. Ce principe tient ſi fort à l'eſſence du Gou-

(1) Si une lettre-de-cachet n'eſt pas une tache, on le doit à la juſtice des Français. Car ſelon l'intention du Gouvernement, elle devroit flétrir, puiſqu'il eſt cenſé qu'elle eſt deſtinée pour un coupable. On n'oſeroit jamais ſe jouer de quelqu'un, juſqu'à lui dire, je vous ôte la liberté, parce que vous êtes irréprochable.

vernement, que l'aveu le plus formel, la ratification la plus expreſſe que feroit un Souverain de ce principe, n'ajouteroient rien à ſa force naturelle. Cet aveu, cette ratification prouveroit l'amour du Souverain pour la juſtice, mais cet aveu, cette ratification ne ſeroient pas des Loix, ils ne ſeroient que l'exécution des Loix.

Que penſez-vous, M. Linguet, du principe que je viens de poſer? Parlez avec franchiſe : faites cet effort ſur vous-même. Je n'entends pas vous gêner, mais j'exige que vous vous expliquiez clairement, & ſans équivoque. Le Français eſt-il libre ou ne l'eſt-il pas? Ma queſtion vous embarraſſe. Attendu les circonſtances, vous craignez de me répondre d'après vous-même. Vous voulez conſulter. Comme mon œil eſt toujours fixé ſur vous, je vous vois ſortir en tapinois de votre cloaque, pour aller chercher la réponſe que vous devez me donner : mais de quelque part qu'elle vienne, peu m'importe, pourvu que vous répondiez.... Eh bien! que vous a-t-on dit de répondre?... *Rien*, dites-vous, avec humeur. Je m'y attendois; car je ſoupçonnois qu'on ſeroit auſſi embarraſſé que vous.

Il faut cependant que l'exiſtence des citoyens ſoit telle, qu'elle ne dépende plus de l'arbitraire; il faut enfin que l'arbitraire reſtitue aux Loix l'empire qu'il a uſurpé ſur les Loix. Puiſque les efforts réunis de toutes les Cours n'ont pas pu

obtenir cette reſtitution, les Etats-Généraux ſont la ſeule reſſource qui nous reſte. Qu'on les aſſemble donc au plutôt pour réclamer cette liberté, auſſi indépendante de l'autorité de nos Rois, que l'autorité *légitime* de nos Rois eſt indépendante des Etats-Généraux. Vrais & légitimes répréſentans de la nation, ils demanderont, ils exigeront même, au nom de la nation, que les lettres-de-cachet ſoient abolies, ou du moins qu'elles ſoient modifiées, quant à leurs effets, ainſi que les cours ont ſoutenu qu'elles devoient l'être. Ils demanderont qu'on anéantiſſe cette fixion, auſſi déshonorante pour la raiſon, qu'elle eſt accablante pour l'humanité, qui veut que le malheureux qui reçoit une lettre-de-cachet, ſoit auſſi coupable que celui qui eſt condamné par l'Arrêt le plus juſte & le plus ſolemnel. Ils ajouteront aux raiſons les exemples les plus touchants des abus qu'on s'eſt permis en employant des lettres de cachet, & malheureuſement les exemples ne leur manqueront pas. Cet Officier, décoré de la Croix de Saint-Louis, qui eſt ſorti depuis peu de la Baſtille, où il a été renfermé pendant près de vingt ans, pourra ſervir de premier exemple. Ce citoyen vertueux, qui a éprouvé le même ſort, & que les papiers publics ont dit, en termes exprès, *avoir été oublié dans ſa priſon*, ſervira de ſecond exemple. De quels crimes étoient coupables ces deux Français? L'Officier avoit

avoit déplu à un Supérieur qui le dénonça clandestinement, n'osant pas invoquer les Loix qu'il craignoit peut-être. L'autre Citoyen avoit déplu.... Le dirai-je. Et si je le dis, le croira-t-on? n'importe, je dois tout dire, dès que je plaide la cause de l'humanité : il avoit donc déplu..... à Madame de Pompadour. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Mais vous même, M. Linguet, ne pourriez-vous pas figurer parmi ces exemples? Seriez-vous fâché d'être utile, je ne dis pas à vos concitoyens, un esclave volontaire n'en connoît pas, mais d'être utile aux Français, après vous être tant tracassé pour leur nuire? Combien d'excellentes choses ne pourroit-on pas extraire de vos Mémoires sur la Bastille? N'extrait-on pas tous les jours des plantes les plus vénéneuses, quelques sucs salutaires pour l'humanité? Vous voyez qu'à tous égards je suis juste envers vous-même dans la comparaison que je viens de faire. Ces Mémoires vous ont paru si intéressans, que vous avez cru devoir les publier malgré le *serment* que vous aviez fait de ne rien écrire. Parjure ou non, ce n'est pas cela dont il s'agit; un crime de plus ou de moins, *c'est pour vous peu de chose*; mais ces Mémoires existent; mais ils attaquent le pouvoir arbitraire avec une force, une énergie qui font regretter que vous ayez prostitué les talens

heureux dont vous êtes doué, en les faisant servir à calomnier les vivans & les morts.

Quoiqu'il en soit, je vous tiens. Vous êtes bridé par vos propres écrits; passez-moi le terme. Je vous défie d'oser vous rétracter ; mais les Etats-Généraux demanderont des loix qui assurent non-seulement la liberté des Français, mais encore qui assurent leurs propriétés.

Il est plus que révoltant ; il est odieux que ces hommes avides, qui donnent les projets des impôts, se jouent toujours du Roi & de la Nation. Ils ne manquent jamais de mettre dans le préambule des Edits, ils ont même le soin de répéter dans un article, que l'impôt ne sera perçu que jusqu'à telle époque qu'ils fixent: cette époque *s'approche-t-elle*, on fait manquer Sa Majesté à la promesse qu'elle avoit faite, il paroît un nouvel Edit qui proroge l'impôt ; de sorte que de prorogation en prorogation, qu'on soit en paix, qu'on soit en guerre, que le commerce soit florissant, qu'il ne le soit pas, qu'il y ait abondance, qu'il y ait disette, tout impôt une fois établi en France, devient un impôt perpétuel.

Mais, ce qui est plus odieux, & ce qui, dans plusieurs sens, peut avoir les suites les plus funestes, c'est de voir les Agens du fisc, ces monstres (1) à qui la nature n'a donné une figure hu-

(1) J'en excepte quelques-uns qui honorent cet état, dont personne ne peut être honoré.

maine que parce qu'elle eſt ſujette à des erreurs, c'eſt de voir de tels perſonnages s'aviſer d'interprêter les Loix fiſcales pour leur donner une extenſion. Le haſard m'a fait connoître pluſieurs de ces interprétations criminelles. Il me ſuffira d'en citer une dont je garantis l'authenticité ; & c'eſt celle qui regarde le contrôle des billets à ordre. Pluſieurs Provinces ont été les dupes du fiſc. Graces au Parlement de Bordeaux les *concuſſions* du fiſc ont été arrêtées dans la mienne, dès leur principe. En dénonçant cette concuſſion, je prie, j'oſe même dire que je ſomme, *au nom de la Nation*, ceux qui ſont nantis de quelque billet pour lequel on auroit exigé les droits du contrôle, de le garder juſqu'à l'aſſemblée des Etats-Génératux. C'eſt à cette aſſemblée reſpectable que les concuſſions fiſcales doivent être dénoncées ; c'eſt dans cette aſſemblée qu'on doit juger ſi les agens du fiſc, à qui la loi la plus illégale permettoit de percevoir un droit de contrôle pour chaque billet à ordre, ont pu interprêter cette prétendue loi, & lui donner une extenſion pour percevoir *autant de droits qu'il y avoit d'endoſſeurs*.

Vous, ſur qui le Conſeil, par une de ces erreurs inconcevables, vient de paſſer l'éponge, au lieu de vous imprimer la marque la plus flétriſſante, vous, qui ne reſpectez rien, pas même la mémoire des Rois, oſeriez-vous ſoutenir que les Etats-Généraux attenteroient à l'autorité Royale,

en demandant des loix qui empêchent les concuſſions fiſcales ?

Soutenez ce que vous voudrez, je vous répéterai toujours que je ne veux pas vous gêner ; mais, avant que de rien ſoutenir, rappellez-vous ce que vous avez écrit contre les agens du fiſc qui ſaiſirent votre précieux *plat à barbe* (d'argent). Vous n'avez omis aucune des circonſtances qui peuvent les rendre odieux ; vous n'en avez omis aucune de celles qui tendent à prouver combien ce *plat à barbe* vous étoit cher. Celui que Domquichote conquit & qu'il métamorphoſa en armet de mambrin, ne fut pas plus cher à ce héros ; mais ſi vous avez eu le droit de vous plaindre de cet attentat commis ſur votre propriété *minutieuſe*, il doit néceſſairement en réſulter que la Nation entiere a du moins le même droit que vous, lorſque, *par toute ſorte de voies*, on attaque ſes propriétés les plus *précieuſes*. Si vous m'accordez cette conſéquence, comme je l'eſpere, je poſerai un principe que vous n'oſerez ſûrement pas critiquer : le voici. Les plaintes ſuppoſent toujours des injuſtices déjà commiſes ; les Rois ſont faits pour les réparer. Mais pourquoi ajouter aux ſoins attachés à la Royauté ceux dont on peut la diſpenſer par des loix ſages ? N'eſt-il pas plus conforme à la raiſon & à la juſtice de prévenir le mal que de laiſſer la liberté de le commettre ?

Pourquoi laiſſer aux citoyens l'eſpoir ſéduiſant

de l'impunité ? Sans cet espoir, combien de citoyens seroient toujours restés vertueux ! Je n'examinerai pas si le sieur de Calonne l'a jamais été, ou s'il est un de ces êtres qui semblent nés pour le crime ; mais j'oserois assurer que si les loix severes qui ont été faites contre les Ministres dépréda-teurs, avoient été exécutées lorsqu'il s'est trouvé de tels Ministres, le sieur de Calonne n'auroit pas osé accepter une place qui n'est faite que pour des hommes de la plus austere vertu. En restant à sa premiere place, il auroit pu vexer les peuples de son département ; mais que seroient ces vexations à l'égard du mal qu'il a fait au royaume ?

Après avoir dissipé, épuisé nos finances, il s'est refugié chez nos ennemis les plus déclarés. S'il ne nous trahit pas, ses crimes passés nous autorisent à craindre qu'il ne nous trahisse. Enfin, pour avoir un prétexte spécieux de placer les fonds qu'il nous a volés & qu'il n'osoit pas faire paroître, il s'est marié, après avoir eu le soin de répandre que son épouse lui apportoit en dot environ *cinq millions*. Malgré tous les crimes dont M. de Calonne s'est rendu coupable, je croirai plutôt à sa vertu que je ne croirai qu'une Dame *française*, possédant une *si belle fortune*, se soit expatriée, pour aller s'unir à un homme dont le nom même est une tache, & qui, quoiqu'il ne soit que proscrit, a mérité d'expirer sur un échaffaut.

Oui le sieur de Calonne a mérité l'échaffaut.

Je ne me retracte pas ; s'il peut trouver un défenseur, qu'il se présente ; quel qu'il soit, je l'attends pour le combattre. Mais avant que de commencer le combat, la loyauté exige que je lui fasse connoître les armes dont je veux me servir.

» Nos Rois, a dit le Prince peut-être le plus » instruit qui ait jamais existé, mais au moins un » des plus sages & des plus vertueux, nos Rois » ont fait *avec justice* les ordonnances *les plus sé-* » *veres* contre ceux qui *malversent dans le manie-* » *ment des finances*. François I. ordonne que le » *peculat sera puni* par confiscation de *corps* & » de biens. Il y eut de grandes contestations sur » le sens de cette expression ; les uns entendant » simplement la mort civile ; & les autres *peines* » *de la vie. Je suis de ce dernier sentiment*..... & » notre histoire fournit des exemples *d'une pa-* » reille rigueur ».

Voyez la vie du Dauphin, pere de Louis XVI, Edit de Paris, page 140 & 141. Voilà les armes que j'emploie ; je défie qui que ce soit de m'en opposer d'aussi respectables.

Dira-t-on que le sieur de Calonne n'est pas coupable ? Cela peut être. Il faut donc retablir son honneur : mais il y a un coupable, dès que le délit existe, & ce coupable doit être puni.

Dira-t-on encore que, si M. de Calonne est coupable, le Roi a pu lui faire grace ? Ce seroit une erreur grossiere *dans l'état où en sont les choses.*

L'autorité royale a des bornes, & elle doit en avoir. Si elle paſſe ces bornes, ce n'eſt plus l'autorité qui agit, c'eſt la force, c'eſt le deſpotiſme; & les exemples qu'on pourroit citer ne changeroient ni le nom ni la choſe.

Le Roi peut faire grace, c'eſt inconteſtable, mais la grace ſuppoſe un coupable : car on n'a jamais fait grace à un innocent. Partout où il ya des principes & des loix, on ne reconnoit pour coupable que celui qui a été déclaré tel *par un jugement légal.* Juſqu'alors il n'eſt qu'accuſé, & la diférence eſt bien ſenſible entre un accuſé & un coupable. A-t-on jugé le ſieur de Calonne ? Non. Il n'eſt donc qu'accuſé ; il n'a pas beſoin par conſéquent qu'on lui faſſe grace, puiſque ſon état le met au deſſus de toutes les graces. Je ne parle ici que d'après les principes, mais ſans aucun égard pour l'opinion qu'on a de cet ex-miniſtre.

Réſumons-nous, M. Linguet, & convenons des faits ſur leſquels nous diſputons. Vous avez promis de prouver que l'autorité de nos Rois eſt indépendante des Etats-Généraux. Quoique vous n'ayez rien prouvé, je vous ai tout accordé, parce que votre propoſition eſt vraie en elle-même ; mais prenez garde qu'elle n'eſt vraie qu'autant qu'il s'agit de *l'autorité légitime*, & non de l'abus de l'autorité. Raiſonnant d'après les principes, j'ai plus appuyé votre propoſition par le petit nombre d'exemples que j'ai cités en faveur de l'auto-

rité royale, que vous ne l'avez appuyée dans 22 pages d'impression. J'ai cité des vérités constantes, & vous des faits particuliers & arbitraires.

Lorsque j'ai eu accordé à S. M. les droits sacrés qui lui appartiennent, j'ai reclamé les droits du peuple qui ne sont *pas moins sacrés*, notamment ceux de la liberté & de la propriété. J'ai dit qu'ils sont indépendans de l'autorité Royale, parce qu'en effet ils en sont indépendans, quoiqu'on les viole tous les jours. Et c'est précisément parce qu'on les viole, que les Etats-Généraux sont fondés à demander des loix fixes & précises qui empêchent de les violer à l'avenir.

En un mot, il faut, & il faut absolument que le Gouvernement s'explique dans les termes les plus clairs, sur ces deux objets importans, LIBERTÉ, PROPRIÉTÉ, qu'il les accorde ou qu'il les refuse, mais encore une fois qu'il s'explique..... S'il les refuse, la Nation est éclairée & elle connoit ses droits. Ces deux raisons suffisent pour nous rassurer..... Mais si je devois plaider la cause de la Nation, je dirois à l'Empereur que vous avez cité : oui, je dirois à Valentinien lui-même, s'il vivoit encore : » je ne vous ai jamais donné le » gouvernement de *ma liberté* ni de *ma propriété*. » Je l'ai, il est mien, & il ne vous appartient pas » de vouloir m'ôter *ce qui m'appartient* par le » droit naturel & par les loix du Royaume les » plus sacrées. Ayez soucí des choses que je vous

ait

» ai accordées, mais n'en ayez aucun *des choſes que* » *je me ſuis réſervées* ». Partant de ce principe inconteſtable & non conteſté dans le moment où j'écris ceci, je dirois encore . . . mais n'anticipons pas ſur les évenemens. Ne diſons, dans ce moment d'éferveſcence que ce qu'il eſt indiſpenſable de dire.

Si au contraire, le Gouvernement nous accorde *la liberté & la propriété*, comme certainement il les accordera, qu'alors les Français ne ſoient plus le jouet des lettres-de-cachet, comme ils l'ont été juſqu'ici ; mais que tout accuſé ſoit jugé ſelon les formes légales ; que ſi le beſoin de l'Etat oblige de proroger des impôts déja établis, ou d'en créer de nouveaux, que ces beſoins ſoient connus pour qu'on ſache s'ils ſont réels ou ſuppoſés. Qu'aucune loi fiſcale n'ait lieu ſans enrégiſtrement préalable. Un arrêt du Conſeil n'eſt pas une loi lorſqu'il s'agit de nos propriétés. Que les agens du fiſc ne puiſſent *interpréter aucune loi* ſous peine d'être *punis comme concuſſionnaires*. Qu'enfin tout Miniſtre, déprédateur ou coupable de quelque crime grave que ce puiſſe être, ſoit puni ſelon les lois du royaume. Ce dernier objet eſt d'autant plus important, que c'eſt toujours par les Miniſtres & par les Miniſtres ſeuls que nos propriétés ſont attaquées. On ne peut détruire cet abus qu'en faiſant ceſſer l'impunité.

Quoique je puſſe, M. Linguet, m'entretenir

encore avec vous sur plusieurs objets, notamment sur l'inamovibilité des Offices, je vous quitte en vous priant de croire que, si je suis bon cittoyen, je ne suis pas moins sujet fidele & respectueux ; ou, pour mieux dire, croyez que je suis un sujet d'autant plus fidele & respectueux, que je suis bon Citoyen. La fidélité & le respect ne consistent pas à conseiller l'usurpation, en s'étayant sur quelques faits particuliers, que le respect pour la mémoire des morts devroit même faire supprimer ; mais ils consistent à présenter les objets contestés clairement & avec précision, & à les discuter d'après les principes qui leur sont propres. Ne parlez que de *l'autorité, du pouvoir.* Vous établirez le despotisme, parce que, de quelque objet qu'il s'agisse, vous trouverez malheureusement, dans l'histoire, des mauvais Rois & des mauvais Ministres, un ou plusieurs faits, ou, si vous l'aimez mieux, un ou plusieurs exemples, pour établir que le *pouvoir* des Rois est sans bornes. Ne parlez que des *droits* de nos Rois, vous n'aurez pas besoin de recourir à l'histoire pour les appuyer. Vous les trouverez gravés dans tous les cœurs des Français *Citoyens.*

On a si bien détruit tout ce que vous avez *retracé* touchant les pernicieux effets qui ont souvent résulté des Etats-Généraux, que je n'entrerai dans aucun détail *historique* à cet égard. J'observerai seulement 1°. que, dès que *les assemblées de la Nation peuvent être utiles* (ce sont vos propres ter-

mes) la poſſibilité de l'utilité ſuffit pour qu'on aſſemble la Nation dans la criſe vraiment cruelle où elle ſe trouve. Nous devons même croire que le *zele animera tous les Députés*, ou du moins la majeure partie; *& le concours réuni de ce qu'il y a de plus grand & de plus éclairé dans le royaume, produira ſans doute des fruits abondans de paix & de proſpérité.*

J'obſerverai 2°. que, quelques pernicieux que puſſent être ces effets, le mal que ſe feront les Français mêmes, *en uſant de leur droit*, n'égaleroit jamais celui que leur feroit des mains étrangeres.

Je borne ici ma ſeconde obſervation, quoiqu'il me fût bien facile de l'amplifier *en examinant quelle eſt l'origine de nos maux, en prouvant* . . . . . Mais détournons nos idées de ces tableaux effrayans. Egayons les, ſi c'eſt poſſible, par la perſpective agréable que préſente l'aſſemblée prochaine des Etats-Généraux. Nous avons le droit & le droit inconteſtable de les demander & de les obtenir. Demandons les donc avec inſtance, juſqu'à ce que nous les ayons obtenus; & ſur-tout, que notre eſpérance de leur voir *produire des fruits abondans de paix & de proſpérité*, augmente toujours en proportion des craintes qu'on voudroit nous inſpirer ſur *les pernicieux effets qui pourroient en réſulter.*

Si vous prenez la peine de me répondre, M. Linguet, je vous promets de vous répliquer très-

exactement, quoique je ne sois écrivain que par occasion. Si quelque circonstance imprévue me force de manquer à ma promesse, jem'engage à vous faire répliquer par ma sœur. Elle a déjà donné des *conseils* salutaires à un militaire estimable, elle pourra bien donner des *leçons* à un homme tel que *vous*.